



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Décision du 12 janvier 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

OBJET : Travaux de rénovation du revêtement de sol du Cossec de Furiani

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes :

En matière de commande publique :

- *En matière de travaux :*

Préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000€ HT à ce jour) ;

Décision du 12 janvier 2021

OBJET : Travaux de rénovation du revêtement de sol du Cossec de Furiani

Vu la proposition technique et financière de la SARL AREA Equipement, sise 20230 Talasani (n°SIRET : 815 294 921 000 11), concernant la réalisation de travaux de rénovation du revêtement de sol du Cossec de Furiani pour montant de 15 213 € HT ;

APPROUVE

La proposition technique et financière de la SARL AREA Equipement, sise 20230 Talasani (n°SIRET : 815 294 921 000 11), pour la réalisation de travaux de rénovation du revêtement de sol du Cossec de Furiani, pour montant de 15 213 € HT ;

DIT

Que les crédits sont prévus au budget.

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGIO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le 14 JAN. 2021
et publication ou notification
du 14 JAN. 2021
La Directrice de l'Administration Générale
Nora  GHRAOUI